



Arras, le 13 mars 2020

David BLOTHIAUX
Alexandra DEHOUCK
Maxime VASSEUR
Co-secrétaires départementaux

A

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale**

Monsieur le Directeur Académique,

Suite à la fermeture annoncée, à partir du lundi 16 mars, de l'ensemble des établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degré « jusqu'à nouvel ordre » à cause de la pandémie de Covid-19, le SNUipp-FSU Pas-de-Calais souhaite obtenir des réponses concernant les mesures envisagées envers les personnels :

Questions relatives à la fermeture des établissements :

- Les établissements spécialisés (IME, ITEP, SESSAD...) sont-ils concernés par ces mesures ?
- Des consignes spécifiques seront-elles adressées aux établissements spécialisés ?
- Un nettoyage approfondi de l'ensemble des établissements scolaires est-il envisagé avant la réouverture de ceux-ci ?
- Quelles consignes seront données aux collectivités ?
- Quelles sont les modalités prévues pour les personnels qui sont parents ?
- Qu'en est-il des personnels qui seraient victime d'un accident à leur domicile ? Sera-t-il considéré en accident de travail ?

Questions relatives à la carrière :

- Comment seront organisés les rendez-vous de carrière initialement prévus dans les prochaines semaines ?
- Quelle communication sera adressée aux personnels, notamment les fonctionnaires stagiaires, concernant le mouvement intra-départemental ?
- Qu'est-il prévu concernant les visites pédagogiques en vue de la titularisation des fonctionnaires stagiaires ?
- Comment s'organisera la poursuite de la formation initiale des fonctionnaires stagiaires ?
- Comment se poursuivra l'accompagnement pédagogique des personnels concernés ?
- Comment seront organisés les temps partiels annualisés ?

Questions relatives à la rémunération :

- Les personnels percevront-ils l'intégralité de leur salaire ?
- Percevront-ils également l'intégralité de leurs indemnités (REP, REP+, NBI direction d'école, ASH, ISSR... ?)

Questions relatives aux directrices et directeurs d'écoles :

- Quelle communication leur sera adressée ?
- Quelle communication peuvent-ils adresser aux familles ?
- Quelles modalités seront mises en œuvre concernant la transmission et la saisie des informations sur Affelnet, ONDE... ?
- Quelle liaison peuvent-ils mettre en place avec les autres personnels ?

Questions relatives à la continuité pédagogique :

- Quelles modalités seront mises en œuvre et avec quels outils ?
- Quelle place sera dévolue au directeur d'école ?
- Quels seront les dispositifs pour les familles et les personnels sans équipement informatique ou accès à internet ?
- Comment sera organisée cette continuité en maternelle ? Et dans les établissements spécialisés ?
- Quel dispositif sera mis en place pour les enfants des personnels soignants ?

Questions relatives à l'enseignement spécialisé :

- Quel sera le calendrier d'affectations des élèves de SEGPA / EREA ?
- Les stages en entreprise seront-ils maintenus ?

Questions relatives aux réunions :

- Quelles dispositions prévoyez-vous concernant les animations pédagogiques prévues prochainement ? Et les formations DAFOP ?
- Les conseils d'école et les concertations peuvent-ils se tenir dans ce contexte ?
- Comment réaliser les 108h et où, si les écoles sont fermées ?

Questions relatives aux AESH :

- Quelles dispositions sont prévues vis-à-vis de ces personnels ?
- Les AESH percevront-ils l'intégralité de leur salaire ?
- Les formations à destination de ces personnels prévues les prochaines semaines sont-elles maintenues ?
- Quelle communication prévoyez-vous à destination de ces personnels ?

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Maxime VASSEUR
Co-secrétaire départemental
du SNUipp-FSU Pas-de-Calais



